

9 | Stratégie de pêche active

Hareng de l'Atlantique



Autorité de gestion :

Pêcheries nationales des États-Unis

Année d'adoption :

2019

Objectifs de gestion :

- $BSR/BSR_{RMD} = 100\%$, avec un niveau minimal acceptable de 85 %
- Variation du rendement annuel inférieure à 10 %, avec un niveau maximal acceptable de 25 %
- Probabilité de surpêche de 0 %, avec un niveau maximal acceptable de 25 %
- Probabilité d'interdiction de la pêche au hareng comprise entre 0 et 10 %

Points de référence :

Paramètre de biomasse supérieur (seuil de surpêche) : 50 % de BSR_{RMD}

Paramètre de biomasse inférieur (interdiction de la pêche) : 10 % de BSR_{RMD}

Mortalité par pêche maximale : 80 % de F_{RMD}

Stratégie de pêche :

Il s'agit d'une règle d'exploitation uniquement, et non d'une stratégie de pêche complète.

Caractéristiques :

- **Type :** basée sur un modèle
- **Cycle de gestion :** 3 ans, mais le quota peut varier chaque année
- **Données :** estimations de recrutement issues de l'analyse virtuelle des populations (VPA) réalisée en 1995, le poids moyen en fonction de l'âge et un modèle de production de surplus
- **Mesure de gestion :** quota
- **Règle d'exploitation :** lorsque la biomasse dépasse 50 % de BSR/BSR_{RMD} , la mortalité par pêche maximale autorisée est de 80 % de F_{RMD} afin que 20 % de F_{RMD} restent disponibles pour les prédateurs du hareng. Si la biomasse continue de diminuer, la mortalité par pêche diminue de manière linéaire. Si la biomasse passe sous le seuil de 10 % de BSR/BSR_{RMD} , la pêche est interdite.

Résultat :

La règle d'exploitation testée par ESG a été appliquée pour la première fois en 2019. Après comptabilisation des prises pour 2020 et constatation des dépassements, les limites de pêche ont été réduites pour 2022 et 2023.

Liens :

[Atlantic Herring Fishery Management Plan: Management Strategy Evaluation Debrief Final Report \(https://s3.amazonaws.com/nefmc.org/3_Herring-MSE-debrief-final-report.pdf\)](https://s3.amazonaws.com/nefmc.org/3_Herring-MSE-debrief-final-report.pdf)

[Plan de gestion de la pêche du hareng de l'Atlantique \(https://s3.us-east-1.amazonaws.com/nefmc.org/Herring-A8-FEIS.FINAL_191007_135918.pdf\)](https://s3.us-east-1.amazonaws.com/nefmc.org/Herring-A8-FEIS.FINAL_191007_135918.pdf)